

AVIS

Aux clients de Barret Capital Management Inc.

Le 13 février 2012, l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) a annoncé la suspension de la qualité de membre de Barret Capital Management Inc. (Barret Capital) qui a immédiatement cessé de traiter avec le public. Le personnel de l'OCRCVM peut entreprendre des démarches avec le chargé de compte de Barret Capital, la société Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc., afin de faciliter le transfert ordonné des comptes des clients de Barret Capital.

Le Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) a été informé que Barret Capital avait cessé d'exercer ses activités, mais il ne possède pas à l'heure actuelle toute l'information nécessaire sur la situation financière du courtier défaillant. Toutefois, les clients possédant un compte auprès de cette maison de courtage qui ont subi ou qui risquent de subir une perte financière du fait que ce courtier est ou peut devenir insolvable pourraient avoir droit à la protection offerte par le FCPE, à concurrence de certaines limites. Cette perte doit résulter de l'incapacité de Barret Capital de restituer aux clients les titres, soldes en espèces, contrats de marchandises, contrats à terme, placements dans des fonds distincts d'assureurs ou autres biens reçus, acquis ou détenus par Barret Capital, ou dont ce dernier a le contrôle, pour le compte des clients, y compris les biens convertis frauduleusement. Les pertes ne résultant pas de l'insolvabilité de Barret Capital, telles que les pertes subies par les clients en raison de la fluctuation du cours des titres, de mauvais placements ou de la défaillance d'un émetteur de titres, ne sont pas couvertes par le FCPE.

Pour en savoir plus sur la protection du FCPE et sur le processus d'indemnisation, communiquez avec le FCPE sans frais au 1 866 243-6981 ou visitez le site www.fcpe.ca. Toute réclamation doit être déposée d'ici le 11 août 2012. On trouvera le formulaire nécessaire pour présenter une telle réclamation [ici](#).

